YCAP
ASSET MANAGEMENT

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR
Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

YCAP EQUILIBRIUM – PART C

PART **C** - ISIN FR0007454251
Société de gestion : YCAP ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

- Le FCP, de classification « OPCVM diversifié » a pour objectif d'offrir sur un **horizon d'investissement de 3 ans une performance nette de frais de gestion supérieure à l'Eonia+2% dans un cadre de volatilité limitée**. L'objectif recherché est de conserver une volatilité annualisée limitée à 8% sur la période d'investissement considérée.

- La stratégie d'investissement repose sur une approche de **diversification du risque** entre plusieurs classes d'actifs. La philosophie d'investissement est dite « **patrimoniale** ».

- L'éligibilité des classes d'actifs et des véhicules d'investissement est évaluée en fonction de leurs potentiels de diversification, leurs transparences, leurs liquidités quotidiennes et leurs historiques suffisamment longs.

- L'allocation d'actifs, générée mensuellement, s'appuie sur un modèle quantitatif Investment Risk Model (I.R.M), développé par YCAP AM. I.R.M repose sur une modélisation statistique des données historiques de différents indices. Cette approche quantitative destinée à suivre le risque du portefeuille est au cœur du processus d'allocation : le risque est réparti entre quatre compartiments, actions, obligations privées, obligations souveraines et matières premières (via des contrats sur indices de futures sur matières premières). Cette répartition des risques constitue le paramétrage initial et habituel du modèle.

- A l'occasion du comité mensuel de gestion, l'équipe de gestion peut décider de réduire la volatilité cible du portefeuille si elle anticipe, sur la base de critères fondamentaux, un contexte de marché défavorable. Cette réduction n'aurait pas pour effet d'affecter la répartition des risques entre les quatre compartiments. Néanmoins, cette attitude mesurée ne permettrait pas de profiter pleinement d'une éventuelle hausse des marchés.

- Par ailleurs, le suivi hebdomadaire des indicateurs de risques permettrait de déceler une augmentation significative susceptible d'entrainer l'activation du stop-loss (abaissement de la volatilité cible - désengagement total des classes risquées (actions et matières premières).

- En cas d'activation du stop loss, l'allocation du risque par compartiment correspondant au paramétrage initial et habituel du modèle ne serait plus respectée. La réinitialisation du modèle s'effectuerait consécutivement au comité de gestion du mois suivant. Le déclenchement du stop-loss ne permettrait pas de profiter d'une éventuelle hausse des marchés.

- Les véhicules d'investissement au sein de l'univers de gestion, décrits ci-dessous, sont laissés à la discrétion de l'équipe de gestion pour implémenter l'allocation tactique issue de la confrontation des approches quantitative (I.R.M) et qualitative (comité de gestion) :

Le FCP respecte les fourchettes d'exposition suivantes, en direct ou via des OPCVM ou des instruments dérivés :

- exposition absolue aux **actions internationales** des pays de l'OCDE, de 0% à 50% de l'actif, dont :
  - de 0% à 50% en actions de capitalisations inférieures à 1Mds d'euros,
  - de 0% à 50% en actions de pays émergents,
  - de 0% à 30% en actions liées à l'or et aux matières premières.

- Exposition sur les **produits de taux** émis par des émetteurs de toute zone géographique de l'OCDE de 0% à 150% de l'actif, dont :
  - de 0% à 20% en titres spéculatifs dits « high yield » de notation inférieure à A3 ou BBB- à l'émission ou en cours de vie,
  - de 0 à 50% en obligations convertibles,
  - la fourchette de sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêts est comprise entre 0 et 9.

- Exposition **aux matières premières** via des contrats sur indices de futures sur matières premières ou des OPCVM entre 0% et 50% de l'actif net.

- Le FCP pourra présenter un risque de change portant sur 100% de son actif net.

- Le FCP intervient sur des instruments financiers à terme et optionnels (options, futures) négociés sur des marchés réglementés, sur les actions, les taux, des contrats à terme portant sur des indices de contrats futures sur les matières premières et les devises dans la limite de 100% de son actif net.

- Le FCP pourra investir :
  - jusqu'à 100% maximum de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger,
  - jusqu'à 30% maximum en FIA de droit français ouverts à des investisseurs non professionnels mentionnés au R.214-32-42 du Code Monétaire et Financier et répondant aux conditions de l'article R214-13.

- **Affectation du résultat** : Capitalisation des sommes distribuables

- **Durée minimum de placement recommandée** : supérieure à 3 ans.
  Ce fonds pourrait ne pas convenir à des souscripteurs qui souhaiteraient retirer leur apport avant ce délai.

- **Conditions de souscription et de rachat** : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi avant 12 heures (J) et exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (J).

- La valorisation du FCP est **chaque vendredi**, à l'exception des jours fériés en France, et des jours de fermeture de Bourse.

Profil de risque et rendement

A risque plus faible, → A risque plus élevé,

Rendement potentiellement plus faible → Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPVCM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi le compartiment est-il dans cette catégorie ?
Etant donné le profil Rendement/Risque le FCP est classé risque 5. Le classement dans la catégorie 5 s'explique en raison de la répartition du risque par classe d'actifs (actions, matières premières, obligations privées, obligations souveraines). A noter que l'exposition du FCP aux marchés d'actions internationales et des matières premières peut entraîner des fluctuations du profil du profil rendement/risque.

Le FCP n'est pas garanti en capital et investit sur les marchés financiers en utilisant des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, qui peuvent engendrer des gains ou des pertes.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :
Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

En outre, les titres de notation inférieure à BBB- qui présentent un **risque** accru de **défaillance**, sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes. Ceci pourrait entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative.

Impact des techniques telles que les produits dérivés : Certaines stratégies de gestion comportent des risques spécifiques, tels que le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque légal, le risque de valorisation, le risque opérationnel et les risques liés aux actifs sous-jacents. L'utilisation de telles stratégies peut également induire un effet de levier, qui peut accroitre l'effet des mouvements du marché sur le compartiment et engendrer un risque de pertes importantes.

Frais

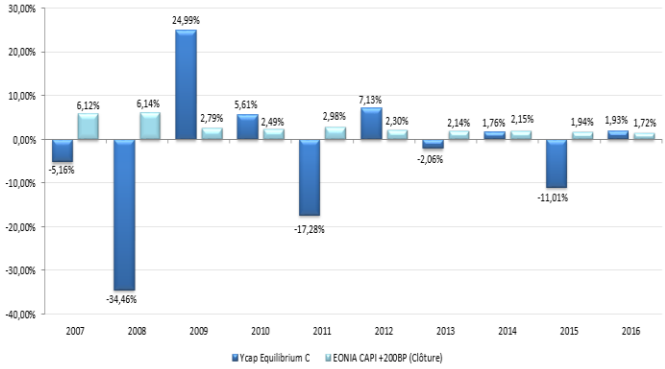
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
frais courants	3.79 % TTC*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
commission de surperformance	0.00% au titre du dernier exercice. 20%TTC de la performance annuelle positive du FCP au-delà de la performance de l'indice EONIA capitalisé + 2%

(*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30/06/2016. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.
Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous reporter à la rubrique « frais et commissions » du prospectus p 18, disponible sur le site www.amf-france.org et www.ycap.fr

Les frais courants ne comprennent pas :
- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

Performances passées



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
Les frais courants, les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées.
Les calculs de performance sont réalisés coupon net réinvesti
La devise de comptabilité est l'euro.
L'OPCVM a été agrée et créée le 21/05/1990

Changements importants au cours de la période :

Le 21/01/2013 : Suffren Monde devient YCAP EQUILIBRIUM et intègre une stratégie reposant sur une modélisation statistique des données historiques de différents indices. Cette approche quantitative destinée à suivre le risque du portefeuille est au cœur de son allocation d'actifs.

Informations pratiques

- Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).
- Les DICI des différentes parts, le prospectus, les derniers rapports périodiques, ainsi que toute demande d'informations relative au FCP et à sa valeur liquidative sont adressés gratuitement, dans un délai d'une semaine, sur simple demande écrite auprès d'Ycap Asset Management - 37, avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 - paris. www.ycap.fr
- LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Auprès de la société de gestion.
- Service commercial : YCAP Partners - 37, avenue Pierre 1er de Serbie 75008 Paris - 01.40.76.03.74 – partners@ycap.fr
- La législation fiscale française peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur.
- La responsabilité d'Ycap Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Cet OPCVM est un Fonds commun de Placement agréé en France et réglementé par l'autorité des marchés financiers (AMF).
- Ycap Asset Management est agréée en France et réglementée par l'autorité des marchés financiers (AMF).
  Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/01/2017.